



Enfants en justice

XIX-XX^e siècles

Pour citer cet article :

Pretot (Lucien), « Rapport sur les Journées d'études du FAE de Corenc (13-14 février 1967) »

R A P P O R T
SUR LES JOURNEES D'ETUDE
AU FOYER D'ACTION EDUCATIVE DE CORENC
LES 13 et 14 FEVRIER 1967

Le point de départ de ces journées d'étude est la constatation, faite par Monsieur PRETOT, au cours des inspections au foyer d'Action Educative de CORENC, que les centres d'observation et les consultations d'orientation éducative préconisent une psychothérapie pour une adolescente sur trois admises à cet établissement.

L'équipe éducative ne peut que confirmer cette proportion, son action étant paralysée, faute d'un "abord psychothérapique", pour le tiers des adolescentes séjournant à CORENC.

Pour les deux autres tiers, ce même "abord psychothérapique" permettrait d'approfondir, d'enraciner les résultats et ainsi les rendrait plus durables. Le bilan serait alors favorable, non seulement au moment de la sortie de l'adolescente, mais tout au long de sa vie d'adulte.

Au cours des deux journées d'étude, le mot "psychothérapie" a toujours été entendu dans un sens large, rejoignant ce que Monsieur MICHARD, Directeur du Centre de Formation et de Recherche de VAUCRESSON, appelle "une action éducative éclairée".

Les deux journées d'étude ont groupé, autour de Madame FAVEZ-BOUTONNIER, outre Monsieur MICHARD et Monsieur PRETOT, déjà nommés, Monsieur SELOSSE, du Service de Recherche du centre de VAUCRESSON, Monsieur BOULANGER, Mademoiselle PAVONE et Mademoiselle HAMICHE, respectivement psychiatre, directrice et chef de service éducatif au foyer d'Action Educative de CORENC.

La confrontation des points de vue de chaque participant a permis à Monsieur MICHARD de faire part de l'existence d'expérience et de stage rejoignant les préoccupations du groupe en ce qui concerne "l'abord psychothérapique" auprès des adolescentes :

- expérience déjà concluante, dirigée par Monsieur COLIN et Madame BUFFARD à la Prison Saint-Paul à LYON.

- stage de formation spécialisée d'éducateur en milieu ouvert, organisé au centre de VAUCRESSON.

A cette occasion, Monsieur SELOSSE a souligné l'importance de la confrontation des résultats des essais tentés dans différents établissements, tant en ce qui concerne les échanges relatifs aux méthodes et aux buts, qu'en ce qui concerne le réconfort que cela apporte à tous ceux qui sont engagés dans ces tâches.

Tout au long de ces journées, les interventions de Madame FAVEZ-BOUTONNIER ont apporté la substance de son expérience et précisé que "l'action éducative éclairée" peut et doit s'exercer au niveau le plus quotidien de la vie.

Compte tenu de la richesse des matières, un compte rendu détaillé des interventions des participants ne peut être retracé, mais la conclusion de ces travaux peut être dégagée en deux points :

I - L'action envisagée au foyer de CORENC.

II - Les exigences qui en découlent.

Ces deux points sont étudiés successivement.

I - L'ACTION ENVISAGEE AU FOYER DE CORENC

L'action est envisagée à deux niveaux, en fonction des personnes et des modes de relation impliqués :

1° - "Action éducative éclairée" au niveau de l'équipe éducative.

2° - Action plus précisément "psychothérapique" essentiellement dévolue à la psychologue.

1° - "ACTION EDUCATIVE ECLAIREE" AU NIVEAU DE L'EQUIPE EDUCATIVE

Au niveau de l'équipe éducative, on peut distinguer :

a) les réunions de l'équipe éducative.

Dans le cadre des réunions de l'équipe, l'objectif est d'étudier la motivation et la dynamique de la relation entre éducatrices et adolescentes, à l'occasion de situations vécues rapportées par les premières.

Ces échanges, outre la valeur de formation des éducatrices, permettent, par la présence du médecin, le contrôle des comportements des éducatrices, ce qui rejoint d'ailleurs l'aspect formation.

b) la relation directe entre éducatrices et adolescentes.

L'action directe des éducatrices auprès des adolescentes s'exerce d'abord à l'occasion de leur relation quotidienne avec elles, grâce à la qualité de cette relation qui tient à la compréhension en profondeur des situations.

De plus, nombre d'évènements de la vie quotidienne, fussent-ils mineurs, pourront donner l'occasion à un petit groupe d'adolescentes réunies autour d'une éducatrice, d'échanger leur point de vue, d'exprimer, d'élaborer verbalement leur réaction aux dits évènements.

On remarquera donc qu'au niveau de l'équipe éducative les thèmes resteront constamment tirés de la vie de tous les jours.

2° - ACTION PLUS PRECISEMENT "PSYCHOTHERAPIQUE" DEVOLUE A LA PSYCHOLOGUE

En ce qui concerne la psychologue, tenant compte des idées exprimées par Madame FAVEZ-BOUTONNIER, deux modalités peuvent être envisagées :

a) d'une part, une action psychothérapique individualisée dans des séances régulières, en face à face, dont l'exprit, très souple, pourra à la demande aller de la simple psychothérapie de soutien à une attitude nettement plus analytique, avec toutes les nuances intermédiaires.

b) d'autre part, seront créés des groupes de discussion, également institutionnalisés, réunissant régulièrement cinq ou six adolescentes et animés par la psychologue.

La psychologue tiendra le médecin psychiatre au courant de l'évolution de ces groupes.

Plusieurs participants ayant souligné l'intérêt qu'il y aurait (en dépit de la difficulté) à introduire le personnage masculin, il serait intéressant de pouvoir faire animer certains groupes par un couple, homme et femme.

Compte tenu des problèmes soulevés, cette forme d'action ne pourra être envisagée qu'ultérieurement.

II - LES EXIGENCES QUI EN DECOULENT

La mise en oeuvre et la poursuite de cette action impliquent certaines nécessités. C'est-à-dire qu'un complément de formation et, pour tout dire, une sorte de formation permanente, sera nécessaire.

Les réunions de l'équipe éducative satisferont en partie à cette exigence, mais aussi des stages seront nécessaires. Ainsi, une ou mieux deux éducatrices devraient suivre les stages de formation spécialisée d'éducateur (en milieu ouvert) organisés au centre de Formation et de Recherche de l'Education Surveillée.

Pour la psychologue, outre le stage habituel, des contacts devraient être pris pour qu'elle puisse parfaire sa formation auprès d'équipes fonctionnant déjà à LYON.

Plus généralement, toutes les occasions devraient être mises à profit pour confronter les expériences du foyer de CORENC à celles entreprises dans les autres établissements et services de l'Education Surveillée.

Pour conclure, on peut rappeler que cet esprit de mise en commun, de confrontation, de contrôle réciproque, sera aussi la règle à l'intérieur de l'équipe. Chacun aura l'occasion de relater ses interventions, de soumettre ses problèmes, bénéficiant de l'apport de l'équipe et de la supervision "technique" du psychiatre.

Ainsi, l'établissement de CORENC, destiné aux adolescentes difficiles pour lesquelles les mesures d'éducation classiques ont échoué, pourrait être le cadre "d'une action éducative éclairée" approfondie, qui serait menée avec la double préoccupation suivante :

- d'une part, promouvoir l'esprit de recherche qui peut permettre d'améliorer, de renouveler les formes d'action éducative.

- d'autre part, conserver la prudence qui s'impose chaque fois qu'est en jeu la personne humaine.
